

LA MOTOR'S
COURSES DE QUAD ET SSV



REGLEMENT PARTICULIER INITIAL

Course Nationale (hors championnat)

ENDURANCE TT QUAD CIRCUIT DE QUINCEY

21700 PREMEAUX-PRISSEY

6H : SOLO – 8H : DUO / DONT 3h : NOCTURE

SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2023

Article 1 : Généralité

Le Club **La Motor's**, affilié FFM, C3206 organise une endurance TT quad qui se déroulera le **Samedi 30 septembre 2023 au lieu-dit en « Gibosse » - 21700 PREMEAUX-PRISSEY**, organisée conformément aux prescriptions du règlement National de la FFM aux clauses de l'Endurance TT du règlement particulier. Coordonnées GPS : 47°06'45N- 4°57'22E

RÈGLEMENT PARTICULIER POUR LA NOCTURNE EN PAGE 11

Les organisateurs seront présents sur le site la nuit du vendredi au samedi.

L'épreuve Endurance TT quad se dispute par équipe de 1 ou 2 pilotes et avec 1 ou 2 quads d'une cylindrée mini de 250cm³ et 1000cm³ maxi, **et à partir de 15 ans révolu** avec 550 cm³ maxi. (Autorisation parentale obligatoire)

Longueur circuit : environs 2.3 km constitué d'une partie piste et sous-bois.
Largeur piste : 5 à 12m.

L'épreuve est déclarée en catégorie nationale hors championnat sous le numéro 738

Les contrôles administratifs techniques devront IMPÉRATIVEMENT être réalisés le VENDREDI 29 SEPTEMBRE.

Contrôles Administratifs et techniques exceptionnellement le samedi matin de 7h15 à 7h45

La présence de tous les pilotes au briefing le samedi matin est Obligatoire.
(Voir planning pages 15).

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT

Les engagements se feront via la plateforme <https://ffm.engage-sports.com>

L'ouverture des engagements sera le 15 juillet 2023

La date limite d'engagement est fixée au 1 septembre 2023. Une majoration de 15€ / engagement sera appliqué à partir du 1^{er} septembre 2023.

La clôture des engagements sera **le 24 septembre 2023 à 23h59.**

TARIF du 15/07 au 1/09

TARIF du 1/09 au 24/09

Engagement SOLO	235 €	250€
Engagement DUO	285 €	300€
Nombre de place Autorisées	70 équipages (Solo où Duo)	
Licence FFM admis	NCO ou LJA	
Catégorie	4x2 Solo/duo 4x4 solo/duo Féminine toutes Catégories	
Cylindrée	250cm ³ à 1000cm ³	
Age minimum	15 ans avec CASM	

L'organisation se réserve le droit de refus d'engagement sans avoir à justifier le motif et la cause. Les licences « une manifestation » sont admises et devront être impérativement téléchargées auparavant sur le site de la FFM.

ATTENTION AUCUNE LICENCE NE SERA DÉLIVRÉE SUR PLACE !!

Tout engagement non accompagné du règlement ou incomplet ne sera pas pris en compte par l'organisation.

En cas de désistement avant la date limite du 1 septembre 2023, le (ou les) engagements ne seront remboursés que sur la base de 50% du montant total.

Au-delà de cette date, l'engagement est non remboursable.

Si l'épreuve ne pouvait avoir lieu, **pour cas de force majeure**, les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables vis-à-vis des concurrents et les droits d'engagement ne seraient pas remboursés.

Lors des vérifications administratives, les pilotes devront présenter :

- **Leur carte de licence FFM en cours de validité ou un justificatif de licence « une manifestation » (LJA)**
- **Un justificatif d'identité**
- **Un certificat médical de moins d'un an en cas de prise d'une licence « Une manifestation »**
- **Le CASM pour les mineurs**
- **Une autorisation parentale pour les mineurs (voir annexe)**
- **Un chèque de caution de 50€ pour la chasuble OBLIGATOIRE dans les stands.**

Les pilotes qui ne rempliront pas ces conditions ne seront pas autorisés à prendre le départ.

ARTICLE 3 : TRANSPONDEUR

Un transpondeur sera remis par équipe (par machine). Une caution sera demandée par le chronométrage.

Lors de tout changement de pilote, il devra **obligatoirement** procéder au changement de transpondeur. Tout pilote qui reprendra la piste sans transpondeur devra impérativement rentrer au stand sous les ordres du Directeur de Course pour mettre son transpondeur et l'équipe se verra appliquer une pénalité de 2 minutes ou 2 tours.

ARTICLE 4 : STAND – PADDOCK

Un extincteur de 6 kg agréé pour les feux d'hydrocarbure sera obligatoire dans chaque stand, et devra être visible, ainsi qu'un tapis environnemental devra être présent sous chaque machine.

Seront admis : Le(s) pilote(s), un mécanicien(ne), un panneauteur(se), un accompagnant(e), avec le port d'une chasuble de couleur OBLIGATOIRE fourni par le club avec **une caution de 50€.**

La vitesse est limitée à **20km/h maximum** dans les stands. Il est rappelé aux concurrents que leur machine et leur matériel sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation : en aucun cas la responsabilité civile du club organisateur ne pourra être invoquée en cas de vol ou dégradation subie.

La taille des stands est de 3x3m pour SOLO et DUO.

Les emplacements au parc pilotes font 45m² (10mx4.5m) pour chaque équipage. Les véhicules des accompagnants seront stationnées sur le parking visiteurs.

ARTICLE 5 : MACHINE

Les quads devront porter impérativement 2 plaques : une à l'arrière et une à l'avant et le numéro devra être LISIBLE et VISIBLE. Le montage des plaques devra être souple. Les dimensions des plaques devront être au minimum 15x20cm pour l'arrière et peuvent être montées en drapeau. Pas de couleur imposée.

Ils devront être équipé de nerfs-bars qui remonteront jusqu'au niveau du garde boue arrière. Tout quads devra être équipé **d'un coupe circuit bracelet se reliant au pilote.**

Contrôle sonore : conformément aux normes FFM, il sera limité à **112** **décibels.**

Tout quads dépassant cette limite ne sera pas autorisé à prendre le départ.

Au cours de l'épreuve toute machine ne respectant pas cette norme sera mise hors course.

L'accès est STICTEMENT INTERDIT à tout engins motorisés en dehors des heures prévues et indiquées dans le planning.

ARTICLE 6 : ÉQUIPEMENT PILOTE

Port d'un casque homologué correctement attaché **OBLIGATOIRE**, bien ajusté et en bon état. Tous les casque doivent être marqué d'une homologation des normes internationales officielles suivantes : FIM, EUROPE / ECE 22/05.

Les pilotes devront porter une tenue de crossman ou d'enduriste complète en matière résistante qui couvre le torse et les bras, un pantalon et des gants en matière résistante et des bottes en cuir ou en matière équivalente allant jusqu'aux genoux.

- Protection dorsale obligatoire Norme EN 1621-2
- Protection pectorale obligatoire Norme 14021
- Gilet intégral (pectoral et dorsale intégrées) : Norme EN1621-2 est obligatoire et la Norme EN 14021 est fortement recommandée.

ARTICLE 7 : CHANGEMENT DE PILOTE

Tout changement de pilote s'effectuera **UNIQUEMENT** dans les stands.

ARTICLE : 8 DÉPART

La mise en grille de départ sera définie **par une séance de chrono de 30min après avoir effectué 10 min de reconnaissance en essai libre.**

L'ordre de départ des manches suivantes sera déterminé par rapport à l'ordre d'arrivée de la manche précédente et ainsi de suite. **Date d'ouverture des inscriptions : 15 juillet 2023.**

Le départ sera donné style « Le Mans » les pilotes seront face à leur quad, un genou à terre, coupe circuit à la main. Au signal du Directeur de course, les pilotes rejoindront leur quad, brancheront leur coupe circuit, et mettront leur quad en route, seul. Le démarrage à la poussette sera autorisé 30 seconde après le départ et sur ordre du Directeur de Course. Le pilote pourra se faire aider de son mécanicien et de son équipier après ordre du Directeur de Course.

Toute intervention qu'elle qu'en soit la nature ne sera tolérée sur la grille de départ. Seuls les pilotes en dossard, la Direction de Course, et la presse auront accès à la ligne de départ. Les mécaniciens et accompagnateurs devront rester derrière les barrières sous peine de pénalité de 2 minutes.

ARTICLE 9 : SÉANCE D'ESSAI

Une séance d'essai libre de 10 min obligatoire par tous les pilotes sera effectuée. La **dernière** manche sera une manche **nocturne** dans le sens **inverse** des 2 première manches. Tous les pilotes devront effectuer une séance de reconnaissance de 10 min avant le départ de la manche nocturne.

ARTICLE 10 : RÉPARATION

Un tapis environnemental devra être présent sous tous les véhicule. Tous les quads devront être présent au contrôle technique, ou un marquage sera effectué. Toutes les pièces pourront être changées pendant la course sauf le cadre. Toutes réparations en dehors des stands entraîneront une pénalité, sauf bougie et chaine et qui devront **UNIQUEMENT** être faite par le pilote. En cas de panne le pilotes pourra ramener son quad en le poussant, ou ramener à pied le transpondeur à son équipier qui, lui, pourra repartir. Toutes soudure ou meulage est **STICTEMENT INTERDIT** dans les stands. Un endroit spécifique sera mis à disposition, matériel non fourni. En cas de panne grave un quad de substitution de marque et puissance identique pourra être utilisé sous réserve d'avoir subi le contrôle technique initial.

ARTICLE 11 : RAVITAILLEMENT

Toute interventions quad et pilote se feront **IMPÉRATIVEMENT** dans les stands attribués par l'organisation. Aucun carburant autre que celui vendu dans le commerce ne sera autorisé. Les ravitaillements se feront

MOTEUR ARRÊTÉ ET LES PILOTES ONT INTERDICTION DE RESTER SUR LEUR MACHINE LORS DU RAVITAILLEMENT SOUS PEINE DE PÉNALITÉ.

Il ne devra pas y avoir plus de 30 litres de carburant dans les stands.

ARTICLE 12 : ARRIVÉE

L'arrivée sera donnée face au poste de chronométrage, au drapeau à damiers. Tous les pilotes devront ralentir, il est interdit de doubler.

ARTICLE 13 : CLASSEMENT

Un classement scratch sera établi et un classement par catégorie :

- Scratch solo 4x2
- Scratch duo 4x2
- Scratch solo 4x4
- Scratch duo 4x4
- Féminin solo 4x2 / 4x4
- Féminin duo 4x2 / 4x4

Le classement sera établi sur le cumul des tours effectués lors de chaque manche. Les tours de chaque manche sont validés uniquement si le pilote franchi le drapeau à damier de fin de manche. L'équipage qui aura cumulé le plus grand nombre de tours sera vainqueur. En cas d'égalité au nombre de tours, **c'est le temps chrono de la dernière manche qui départagera les équipes.**

ARTICLE 14 : RÉCLAMATION

Les réclamations devront être déposées conformément aux termes du code sportif à l'article 510 et suivants et 2.3.1.1 et suivant. Les réclamations concernant les classements seront reçues dans les 30 minutes qui suivent la publication des résultats de chaque manche, accompagnées d'un chèque de 75€ remboursable si la réclamation est fondée. Réclamation qui devra être remise au Directeur de Course par écrit. En cas de démontage une caution de 100€ pour moteur 2 temps et 250€ pour moteur 4 temps devront être déposées en plus. Si la réclamation n'est pas fondée cette somme sera versée au pilote mis en cause.

Attention : en cas de réclamation ou de contestation, celle-ci devra être écrite et remise au Directeur de Course qui la transmettra au Président du Jury ou Arbitre.

ARTICLE 15 : MANCHE NOCTURNE

Pendant la manche de nuit, dès que le Directeur de Course en aura donné l'ordre, les feux avant et arrière des quads doivent être allumés.

Si le(s) phare(s) avant et/ou arrière ne fonctionnent pas, le pilote doit s'arrêter A SON STAND pour effectuer la réparation, il ne sera pas autorisé à reprendre la course avant que son éclairage soit en ordre.

Les casques des pilotes devront être munis de surfaces rétros réfléchissantes auto adhésives sur l'arrière et les côtés, l'une de couleur rouge de 25cm² à l'arrière, l'autre de couleur blanche de 50 cm² sur les côtés.

Deux brassards rétroréfléchissants fournis par les organisateurs, devront être portés par les pilotes pendant toute la période de nuit. **Une caution de 10€ sera demandé lors des vérifications techniques pour les équipages SOLO et 20€ pour les équipages DUO.**

Pour les équipages duo les 2 pilotes devront être équipés de leurs brassards durant toute la manche.

Si un pilote n'a pas son brassard il devra rentrer immédiatement au stand pour le mettre.

Les pilotes devront avoir leurs casques équipés des bandes rétro-réfléchissantes lors des vérifications techniques du vendredi.

Les brassards seront remis aux pilotes lors des vérifications administrative.

ATTENTION : les quads devront avoir leurs éclairages fonctionnels lors des vérifications techniques.

Toutes équipages non conformes à cet article ne pourra pas prendre le départ de la manche nocturne.

ARTICLE 16 : LISTE DES SANCTIONS

Des sanctions pourront être prise par le Jury conformément au code sportif :

	Pénalité
Casque ou équipement non conforme	Départ refusé
Coupe-circuit branché au départ ou non fonctionnel	3 tours
Toute insulte ou geste agressif envers l'organisation, commissaires, pilotes ou d'une autre équipe	50€ + 2 tours
Non utilisation d'un tapis environnemental	1 rappel puis 1 tour
Contrôle du bruit fin épreuve (tolérance 2db)	2 tours
Assistance hors stand (ex : changement lunettes)	2 tours
Retard contrôle administratif plus de 5 minutes	2 tours
Mécanicien ou accompagnant sur air de départ	2 tours
Fumer dans les stands	Disqualification
Réparation sur la piste contraire au règlement	Disqualification
Usage d'une machine non vérifiée au techniques	Disqualification
Moteur non arrêté au stand ou pilote sur la machine aux ravitaillements	2 tours
Vitesse excessive dans les stands (maxi 20km/h)	2 tours
Départ anticipé	2 tours
Doubler un concurrent sous drapeau jaune	2 tours
Non-respect des drapeaux présentés sur la piste	2 tours
Non-respect des consignes de sécurité dans les Stands	1 tours
Véhicules non autorisés dans les stands	1 tours

Rappel : il est **STRICTEMENT INTERDIT** aux membres d'équipages ou accompagnants d'intervenir sur la piste (en cas de problème d'un pilote) : **DISQUALIFICATION**

ARTICLE 17 : RÉCOMPENSE

1^{er} au 3^{eme} : coupes ou plaques pour les 3 premiers de chaque catégorie + lots de nos partenaires.

ARTICLE 18 : ASSURANCE

Evènement assuré selon les garanties prévues par les articles du code sport : R.331-18 à R.331-44.

ARTICLE 19 : APPLICATION DU RÈGLEMENT

Tous points non prévus au présent règlement seront examinés par le Jury conformément au Règlement FFM. En s'inscrivant, les concurrents s'engagent à se conformer au règlement et toutes les clauses. Ils s'engagent également à respecter les décisions prises par la Direction de Course et reconnaissent comme seule Juridiction sportive le code sportif FFM.

ARTICLE 20 : LISTE DES OFFICIELS ET ENCADRREMENT

Directeur de Course : Mr Benner Arnaud Licence N° 139469

Arbitre/Jury: Mr. Barnay Didier Licence N° 179273

Mr. Benner Fabrice Licence N° 220848

Commissaire technique : Mr. Chollet Fabrice Licence N° 253037

Chronométrage :

LA MOTOR'S 4 Route de Lyon 69850 Saint Martin en Haut
contact.lamotors@gmail.com

Président : Mr. Grataloup Bernard 0681916082

Vice-Président : Mr. Poncet Dominique 0615856695

Secrétaire : Mr. Guyot Maxime 0698439947

Trésorier(ère) : Mme. Dussud Muriel / Mr. Guyot Adrien
0670355207 0650811893

Visa du Club

Visa Ligue BFC

Visa Ligue AURA

Visa FFM

Visa PILOTE 1

Visa PILOTE 2

PLANING ENDURANCE TOUT TERRAIN QUAD LA MOTOR'S

Vendredi 29 septembre 2023 :

17h30 à 21h30 Contrôle administratif et technique pour **TOUS**.

Samedi 30 septembre 2023 :

7h15 à 7h45 : Contrôles administratifs/techniques **Exceptionnels**

8h00 à 8h30 : Briefing pilotes toutes catégories + commissaires

9h00 à 9h40 : Séance d'essais libres 10 min SOLO et DUO+ 30 min chrono

9h40 à 9h55 : Mise en grille 1^{er} manche SOLO et DUO

10h00 à 12h00 : 1^{ère} manche 2h SOLO et DUO

12h à 13h30 : PAUSE REPAS

13h30 à 13h55 : mise en grille 2^{ème} Manche SOLO et DUO

14h00 à 17h00 : 2^{ème} manche SOLO **2h** DUO **3h**

17h45 à 18h : Essais libre 15 min **Sens inverse**

18h00 à 18h25 : Mise en grille 3^{ème} manches SOLO/DUO

18h30 à 21h30 : 3^{ème} manche SOLO **2h** DUO **3h**

22h15 : Remise des Prix

A partir de 20h repas servi à la buvette pensez à réserver !!!

Réservation en ligne possible pour l'ensemble de l'équipage au moment de régler l'engagement sur <https://ffm.engage-sports.com>

Tarif préférentiel pour les réservations en ligne.

Dimanche 1 Octobre 2023 : 8h30 : Petit déjeuner servi au Club.